

## Jugon, fief direct du Roi de France tombe dans le giron du Duc de Penthièvre

### Épisode 2 sur 4

**Le 10 avril 1698, la châtellenie de Jugon quitte le domaine royal et intègre le duché de Penthièvre.** Derrière cette courte information se cache une histoire qu'il est intéressant de découvrir.

Nous sommes sous le règne de **Louis XIV** (1638-1715). De 1667 à 1683 la favorite du Roi Soleil est une certaine Françoise Athénaïs de Rochechouart de Mortemart (1640-1707), beaucoup plus connue sous le nom de **la Marquise de Montespan**, le nom de son mari. De cette liaison sont nés sept enfants que le Roi a tous légitimés <sup>1</sup>.

Le petit dernier, probablement le préféré du Roi, **Louis Alexandre de Bourbon** (1678-1737), a été légitimé en 1681 et fait comte de Toulouse, fief pris sur le domaine royal <sup>2</sup>.

**En 1695**, le sinistre **Charles d'Albert d'Ailly** (1625-1698), **duc de Chaulnes** est gouverneur de la Bretagne. Son nom reste surtout attaché à la répression d'une extrême violence qu'il a engagée suite à la révolte des Bonnets Rouges en 1675. Il est pour cette raison très mal aimé des bretons qui l'ont surnommé « hoc'h lard », c'est-à-dire « gros cochon », ou encore « duc damné ». En 1695, il est prié par le Roi d'échanger son poste contre celui de gouverneur de la Guyenne que Louis XIV a précédemment attribué à **Louis Alexandre de Bourbon**.<sup>3</sup> Celui-ci se retrouve donc, à **18 ans, gouverneur de la Bretagne**.

Mais l'administration de la province est en réalité, depuis 1689, assurée par l'intendant sous les ordres directs du Roi et le poste de gouverneur est surtout honorifique. Il faut trouver pour le fils du Roi un titre et un domaine plus prestigieux. Il se trouve que Louis-Joseph de Bourbon, duc de Vendôme, dit le « Grand Vendôme » (1654-1712) qui détient le duché-pairie de Penthièvre (Lamballe) est sans postérité et homosexuel<sup>4</sup>. Louis XIV réquisitionne alors le fief et l'attribue à **Louis Alexandre de Bourbon**. Ce dernier **prend ainsi, en 1697, le titre de duc de Penthièvre, sans oublier bien sûr, l'immense fortune qui y est attachée**<sup>5</sup>.

En 1697, Louis XIV termine la guerre contre la Ligue d'Augsbourg qui a duré neuf ans (1688-1697). Pour mener ce conflit et tous ceux qui l'ont précédé, le Roi soleil a contracté des dettes colossales qu'il lui faut rembourser. Pour entamer ce désendettement il est décidé de vendre certaines possessions royales sur l'ensemble du royaume. C'est ainsi que **le 10 avril 1698, les deux châtellenies de Lannion et de Jugon, sont adjudgées par les commissaires généraux du Conseil du Roi nommés à cet effet, à Louis-Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse, duc de Penthièvre, au prix de 150 000 livres**. En fait, la quasi-totalité des domaines royaux de Bretagne est ainsi aliénée dans la première moitié du 18<sup>ème</sup> siècle au profit des ducs de Penthièvre. Louis-Alexandre de Bourbon, puis son fils Louis

---

<sup>1</sup> [https://fr.wikipedia.org/wiki/Madame\\_de\\_Montespan](https://fr.wikipedia.org/wiki/Madame_de_Montespan)

<sup>2</sup> [https://fr.wikipedia.org/wiki/Louis-Alexandre\\_de\\_Bourbon](https://fr.wikipedia.org/wiki/Louis-Alexandre_de_Bourbon)

<sup>3</sup> [https://fr.wikipedia.org/wiki/Charles\\_d%27Albert\\_d%27Ailly](https://fr.wikipedia.org/wiki/Charles_d%27Albert_d%27Ailly)

<sup>4</sup> [https://fr.wikipedia.org/wiki/Louis-Joseph\\_de\\_Vendôme](https://fr.wikipedia.org/wiki/Louis-Joseph_de_Vendôme)

<sup>5</sup> <https://fr.wikipedia.org/wiki/Penthièvre> et [https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste\\_des\\_comtes\\_et\\_ducs\\_de\\_Penthièvre](https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_des_comtes_et_ducs_de_Penthièvre)

Jean Marie de Bourbon (1725-1793) qui lui succède, sont à la tête **de l'une des plus grosses fortunes d'Europe jusqu'à la Révolution**<sup>6</sup>.

La question peut se poser de savoir à combien d'euros 2018 correspond cette somme de 150 000 livres. Il est très difficile de le savoir car le coût de la vie était alors très différent de celui d'aujourd'hui et le prix des métaux précieux sur lequel reposait la valeur de la « livre tournois » n'a plus du tout le même cours. En donnant une fourchette très large on pourrait dire que cela correspond à une somme située entre 1 500 000 € et 2 500 000 €.

Alors, peut-on s'interroger, le Roi fait-il faire une bonne affaire à son prince de fils ? Très certainement, mais il est compliqué de l'estimer. A l'époque, sous le système seigneurial, **de façon très simplifiée**, l'on distingue la propriété éminente d'un bien qui appartient au suzerain et la propriété utile de ce même bien qui appartient au vassal. Il y a donc bien souvent deux propriétaires pour la même terre. Le domaine royal de Jugon acquis par le duc de Penthièvre comprend à la fois quelques fiefs directs qu'il exploite lui-même grâce à des fermiers ou des métayers et plusieurs fiefs détenus par des seigneurs vassaux. Pour ces derniers, il perçoit une faible redevance annuelle, mais en cas de vente, de donation ou d'héritage, un « droit de rachat » conséquent doit lui être versé par le tenancier.

Par ailleurs lorsque l'on parle du duché de Penthièvre ou du domaine royal de Jugon, il ne faut pas voir comme on le ferait aujourd'hui, un territoire d'un seul tenant. En réalité l'un et l'autre sont constitués d'un ensemble de possessions entre lesquelles existent d'autres fiefs autonomes ne dépendant pas du duché ou du domaine de Jugon.

S'il est compliqué de connaître aujourd'hui la valeur du domaine royal de Jugon, l'on sait en revanche que, dans la première moitié du 18<sup>ème</sup> siècle, **les fiefs rattachés à Jugon, désormais intégrés au duché de Penthièvre, se répartissent sur 16 paroisses groupées autour du chef-lieu**. Ce sont les déclarations écrites que les vassaux étaient tenus de faire à leur suzerain lorsqu'ils entraient en possession d'un fief et que l'on appelle « les aveux », qui permettent d'avoir cette connaissance<sup>7</sup>.

Ainsi, après avoir été domaine ducal jusqu'en 1547, puis domaine royal jusqu'en 1698, **la châtelainie de Jugon se trouve intégrée au duché de Penthièvre**. Ce rattachement met notre petite ville sous la coupe de celle de Lamballe, entraînant un déclin de l'activité administrative et notamment judiciaire. Il faut préciser que les décisions prises par la juridiction de haute justice du duché de Penthièvre ne peuvent être portées en appel que devant le Parlement de Bretagne et non devant les sénéchaussées royales comme cela est normalement la règle pour les autres juridictions seigneuriales. Même si la sénéchaussée royale demeure, de nombreux « hommes de loi » quittent Jugon pour s'installer dans une cour de justice plus prestigieuse et celle du duché de Penthièvre à Lamballe attire beaucoup.

*Jean-Charles Orveillon  
et le collectif « historiens amateurs de Jugon »*

---

<sup>6</sup> Archives départementales des Côtes d'Armor – Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790, par M. LAMARE, archiviste – Côtes-du-Nord, Archives civiles – série A à E – Tome premier

<sup>7</sup> Idem